

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 août 2018 à 19h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Lors de cette séance étaient présents(es):

- le conseiller Réjean Sauvé
- la conseillère Aline Nault
- le conseiller Alexandre Zalac

Étaient absents(es) :

- la conseillère Isabelle Paré
- le conseiller Willy Mouzon
- Steven Strong-Gallant

tous formant quorum sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Mme Diane Heroux directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'AVIS DE CONVOCATION a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

138-08-18

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Julie Lemieux constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h01

139-08-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

140-08-18

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

141-08-18

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018 tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

142-08-18

Octroi du contrat pour la coupe de gazon à l'hôtel de ville, l'église le cimetière, le parc Cavaleri et la borne sèche

CONSIDÉRANT la résolution numéro 52-03-18 par laquelle le Conseil donnait le mandat à la directrice générale d'aller en appel d'offre sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs afin d'effectuer les travaux d'entretien et de coupe de gazon pendant la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue à la suite de notre appel d'offre se terminant le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un prix a par la suite été demandé à «*Entretien Greenland*»;

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU

D'octroyer à «*Entretien Greenland*» le contrat pour la coupe de gazon et des bordures à l'hôtel de ville, l'église, le cimetière, le parc Cavaleri et la borne sèche pour le reste de l'été 2018, au coût de 968,48\$ par tonte, taxes en sus.

QUE la coupe de gazon et de bordures soit effectuée aux deux semaines, le contrat prenant effet aujourd'hui même.

QUE la présente résolution tienne lieu de contrat qui lie les deux parties.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

143-08-18

Ajout de « La Fondation des Amis du Patrimoine » au contrat d'assurance de la Municipalité, à titre d'assuré additionnel

ATTENDU QUE la « Fondation des Amis du Patrimoine » est un organisme à but non lucratif (OBNL) de la Municipalité, légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE la « Fondation des Amis du Patrimoine » organise les activités de loisirs au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise l'ajout de « La Fondation des Amis du Patrimoine » à la section III Responsabilité civile et à la section IV Erreurs et Omissions du contrat d'assurance municipal MMQP-03-071125.13.

QU'un membre du Conseil soit nommé pour siéger sur le conseil d'administration de «La Fondation des Amis du Patrimoine ».

QUE l'organisme « *Les Loisirs de Très-Saint-Rédempteur* », présentement inscrit comme assuré additionnel, soit retiré.

QUE la Municipalité approuve le paiement des frais additionnels au montant de 175\$, plus taxes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Période de question

Aucune question.

144-08-18

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever la séance à 19h12.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 19h12

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière, par intérim